

Cheffe / Chef de la restauration avec diplôme fédéral

Les Cheffes / Chefs de la restauration assument la responsabilité stratégique de la restauration d'une entreprise. Ils définissent l'offre de boissons, de mets et d'événements sur la base d'analyses du marché et des tendances, des besoins des groupes cibles ainsi que des conditions-cadres opérationnelles, économiques et écologiques. Leur domaine d'activité comprend la conception stratégique des prestations de service et de restauration, le développement de stratégies relatives aux processus et aux procédures, le pilotage de la communication avec la clientèle et des ventes ainsi que la garantie d'une expérience client durable. Ils contribuent à la stratégie globale de l'entreprise et en déduisent les structures organisationnelles, les modèles de conduite, les standards de qualité et l'utilisation des ressources pour le secteur de la restauration.



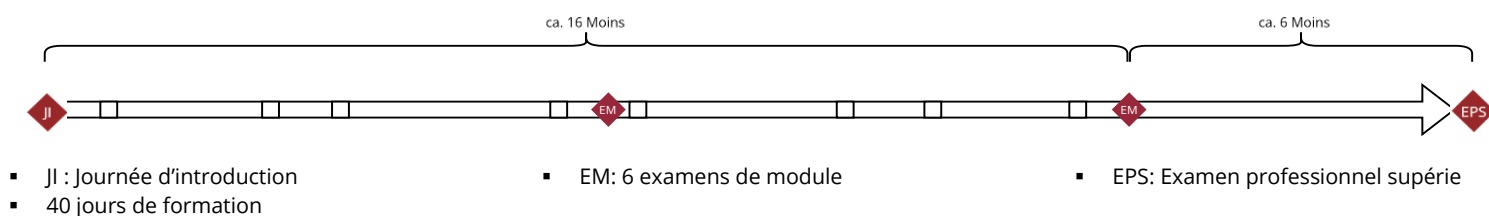
Conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur :

- Brevet fédéral de Responsable de la restauration ou formation équivalente.
- Après avoir réussi l'examen professionnel, au moins trois ans d'expérience dans une fonction de cadre ou de conduite.
- Un niveau C1 dans la langue de formation correspondante est recommandé.
- Attestation de tous les certificats de module requis ou des attestations d'équivalence.

Les modules en un coup d'œil :

- Restauration
- Marketing & Vente
- Organisation d'entreprise
- Gestion des collaborateurs
- Finances
- Économie & Droit

Déroulement de la formation, de la journée d'introduction à l'examen professionnel supérieur :



Aperçu des coûts

	Montant facturé	Subventions de la CCNT	Subvention fédérale	Montant restant
Cours, examens de module inclus	CHF 11'360.00	CHF 4'544.00	CHF 5'680.00	CHF 1'136.00
Examen professionnel supérieur	CHF 1'700.00	CHF 1'700.00	CHF 0.00	CHF 0.00

La CCNT verse à l'employeur une indemnité journalière pour chaque jour de cours et d'examen suivi. Pour bénéficier de la subvention fédérale, tu dois avoir ton domicile fiscal en Suisse et payer toi-même les factures. Tu dois également avoir suivi l'examen professionnel en entier. C'est pourquoi la subvention fédérale ne peut être demandée qu'à la fin de la formation.

